



Aux participants aux cours
liés aux chevaux (commerce de
chevaux / transport de chevaux)
auprès du Syndicat suisse des
marchands de bétail (SSMB)

Coire, le 29 septembre 2020

Formations continues pour le commerce de chevaux et le transport de chevaux

Mesdames, Messieurs,

Au cours des dernières années, vous avez suivi, auprès du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB), une formation et/ou une formation continue en vue d'obtenir la patente du commerce de chevaux ou le certificat pour le transport de chevaux. Nous tenons à vous remercier à cette occasion d'avoir suivi les cours auprès du SSMB.

Nous souhaitons vous rendre attentifs au fait que vous devez, dans un laps de temps de trois ans, suivre au total 7 heures de formation continue pour prolonger votre patente de marchand de chevaux respectivement le certificat pour le transport de chevaux à titre professionnel.

Vos autorisations (certificat pour le transport de chevaux à titre professionnel et/ou la patente de marchand de chevaux) sont arrivées à échéance ou arriveront à échéance au cours des deux années à venir.

Afin que vous puissiez planifier et vous inscrire pour les cours en temps utile, nous expliquerons ci-après pour **quelles activités vous devez suivre une formation continue**, ces activités n'étant autorisées qu'avec une patente de marchand de chevaux respectivement un certificat pour le transport de chevaux à titre professionnel valables:

Suisse:

- Pour l'achat et la vente, l'échange et le courtage de chevaux à titre professionnel (commerce de chevaux au sens de la législation en matière d'épizooties)
- Pour le transport d'animaux à titre professionnel en Suisse. Sont considérés comme transports de chevaux à titre professionnel les transports effectués par des tiers dans le but d'obtenir une indemnisation ou une compensation (donc, une personne qui n'est pas le propriétaire, le détenteur d'animaux ou l'employé, l'entraîneur ou le participant à un tournoi).
- Le SSMB offre, parmi ses cours de formation continue, le cours spécifique pour le transport de chevaux en vertu de l'Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs

OACP. La participation à un tel cours permet dès lors de satisfaire aux exigences de deux formations continues requises par la loi.

Union Européenne:

- Pour la plupart des états de l'Union Européenne la participation à des tournois est liée à une activité économique (prix en argent gagnés lors des tournois). Un certificat d'aptitude international est dès lors exigé pour ce type de transports de chevaux. En Suisse, ces certificats sont établis par les offices vétérinaires cantonaux, sur la base des formations et formations continues (certificat pour le transport d'animaux à titre professionnel ou certificat spécifique). Selon les connaissances actuelles, les randonnées à cheval et les cours ne sont pas considérées comme activités économiques.

Attention:

- Les pays de l'Union Européenne appliquent de manière très diverse les prescriptions légales quant au transport de chevaux (l'Italie les applique de manière très stricte). Compte tenu de la marge de manoeuvre encore très grande quant à l'interprétation des prescriptions légales de l'UE, nous vous recommandons en principe de vous munir d'un certificat international de capacité, même si le transport n'est pas considéré comme effectué à titre professionnel selon la loi suisse et, dès lors, ne nécessiterait pas d'autorisation.
- La durée maximale de validité du certificat d'aptitude international pour le transport de chevaux est de 5 ans. Ce certificat international est établi et prolongé par l'office vétérinaire du canton de domicile du titulaire.
- Si une personne a suivi un cours de transport de chevaux auprès d'un prestataire reconnu en Suisse, et s'il transporte en Suisse exclusivement ses propres chevaux (pas de transport à titre professionnel), il suffit de suivre le cours une seule fois pour l'établissement et la prolongation du certificat d'aptitude international.

Nous espérons que ces informations vous soient utiles pour renouveler en temps utile votre certificat pour le transport de chevaux en Suisse et à l'étranger. Permettez-nous d'attirer à cette occasion votre attention à notre programme de formation et de formation continue disponible sur le site Internet en suivant le lien www.viehhandel-schweiz.ch .

Veillez envoyer toute question supplémentaire à l'adresse: info@viehhandel-schweiz.ch

Meilleures salutations

Syndicat suisse des marchands de bétail



Peter Bosshard
Gérant du SSMB



Markus Jenni
Directeur de formation du SSMB